**Stratégie d’adaptation**

 En Algérie, des pratiques d’adaptation sont déjà utilisées, car les épisodes de sécheresse, d’inondation, d’augmentation anormale de température de l’air se manifestent continuellement. Ces actions doivent être intégrées dans une politique globale d’adaptation du pays, du fait que les initiatives d’adaptation qui seront prises dans ce secteur auront des conséquences importantes dans plusieurs autres secteurs.

Les principales mesures quantitatives, qualitatives et de gestion prises par l’Algérie et celles en cours de développement peuvent être décrites comme suit.

**Mesures quantitatives**

 - Recours aux techniques d’économie d’eau en particulier en agriculture tel que l’irrigation du goutte à goutte et de l’aspiration contrôlée ainsi le choix de cultures moins consommatrices d’eau;

 - Mobilisation des eaux conventionnelles non mobilisées à ce jour;

 - Valorisation des eaux usées traitées à travers leur utilisation maitrisée pour l’arrosage de certaines cultures et le développement des activités industrielles;

 - L’accélération de construction de barrages;

- Lancement de programmes de forage supplémentaires et réhabilitation de certains forages abandonnés.

 - Réglementation du prélèvement d’eau au niveau des nappes souterraines;

 - Réhabilitation des réseaux de distribution d’eau;

 - Amélioration de modes de gestion d’eau industrielle (recyclage, réutilisation);

- Construction d’usines de désalinisation et de traitement des eaux usées;

 - Diminution de l’évaporation sur les lacs des barrages-réservoirs ou sur les lacs collinaires (plusieurs expériences ont été menées mais n’ont pas eu un grand succès);

- Reprise de la technique de «la pluie provoquée» fin d’accroitre le rendement en eau précipitée à partir des nuages;

 - Application des techniques de recharge artificielle des nappes aquifères dans les régions du Sud. Ces techniques, appliquées en Hollande, en Californie et en Floride, et qui nécessitent un transfert de technologies en Algérie, consistent à stocker, en hiver, dans les nappes phréatiques, l’eau des rivières pour les utilisées en été, par pompage, pour l’irrigation ou la consommation urbaine.

**Mesures qualitatives**

 - Dépollution des systèmes hydriques et épuration des eaux usées avant rejet;

- Protection des eaux contre la pollution (agricole, industrielle et humaine);

 - Renforcement des systèmes de surveillance des ressources en eau;

 - Amélioration de la qualité des eaux de consommation humaine par déminéralisation et par élimination des risques de contamination au niveau des transports, du stockage et de distribution;

 - Protection des zones humides en tant que lieu d’habitat des espèces faunistiques locales et migrantes.

 En Algérie, des mesures préventives, pour lutter contre les effets néfastes des phénomènes extrêmes, sont aussi au centre des préoccupations de l’état depuis l’adoption de la loi relative aux risques naturels et technologiques majeurs (loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable)